

POLITIQUE

La crise morale

Suite de la première page

Pourquoi la crise morale de la politique est-elle perçue avec tant d'acuité aujourd'hui? En quoi est-elle devenue plus insupportable? D'abord, répondent ces élus, parce qu'elle s'est développée au milieu d'autres crises dont elle serait le plus puissant révélateur. En une décennie se sont effondrées les idéologies, qui offraient des repères, des classifications simples et, parfois, de façon caricaturale, un certain sens du Bien et du Mal.

Parvenue au pouvoir après plus de vingt ans d'opposition, la gauche a rapidement rencontré les contraintes de l'économie de marché. Elle s'est coulée dans le modèle du franc fort, de la lutte contre l'inflation, de la maîtrise des dépenses, de la surveillance opiniâtre des « clignotants » (déficit budgétaire, balance commerciale...), accréditant dans l'opinion la thèse selon laquelle il n'y avait pas d'autre politique économique possible. Les signes sociaux donnés au début du premier septennat, comme dans les mois qui ont immédiatement suivi la réélection de M. François Mitterrand, ont été vite oubliés, comme dissous dans une réalité beaucoup moins rose. La persistance du chômage, l'accroissement des inégalités, le déficit social l'emportent dans les esprits sur le souvenir de la retraite à soixante ans, des lois Auroux, de la semaine de trente-neuf heures ou du RMI.

« L'opinion a le sentiment que les hommes politiques ne maîtrisent plus le cours des choses, qu'ils n'ont pas su apporter de réponses, qu'ils n'ont plus pris sur l'évolution de la société », résume M. Jean-Pierre Delalande (RPR). En entretenant un discours sur « les contraintes économiques qui empêcheraient la réalisation des idéaux politiques », ils ont eux mêmes donné à penser qu'ils étaient incapables de « changer la vie ». « Il y a eu trop de promesses non tenues au niveau de l'Etat », observe M. Jean-François Deniau (UDF). Trop de « je vois la fin du tunnel », de « tous les clignotants sont au vert », de « on ne dépassera pas le million de chômeurs ». « Or, ajoute M. Deniau, être responsable en politique, c'est apporter des réponses. »

Les fondements de l'autorité

Dans une société rendue toujours plus complexe par son ouverture sur le monde, par le progrès des techniques, par les nouveaux défis qui l'assaillent, « les élus ont été débordés » constate encore M. Delalande, qui ajoute : « On ne nous fait plus confiance. L'autorité révélée n'existe plus. »

Elle existe d'autant moins que ses fondements ont été ébranlés. Fondements institutionnels, tout

d'abord. « Ces dernières années ont été celles de la confusion des pouvoirs », note M. Charles Millon (UDF). On a vu l'administration légiférer à la place du Parlement, le pouvoir législatif se transformer en procureur sur les « affaires », les juges se substituer aux shérifs et le pouvoir exécutif renoncer à l'action. Toutes les règles du jeu ont été dénaturées. »

M. François Hollande (PS) va dans le même sens lorsqu'il affirme que toute démocratie a besoin d'un « arbitre qui régule la vie publique ». Cette fonction, remarque-t-il, a été parfaitement exercée par le président de la République pendant la durée de son premier septennat. « Dans ses nominations, celle des premiers ministres successifs, celle du premier secrétaire du PS, il ne s'est pas trompé. Dans les crises graves (école libre, Greenpeace...), il a agi. »

La République affaiblie

A partir de 1988, les choses sont moins nettes : la majorité parlementaire n'est plus que relative, le premier secrétaire du PS (M. Pierre Mauroy) n'est pas celui que M. Mitterrand avait choisi (M. Laurent Fabius), le premier ministre (M. Michel Rocard) lui a été plus ou moins imposé. Son « limogeage » en 1991 apparaît à l'opinion d'autant plus injustifié que le choix de son successeur (Mme Edith Cresson) est contesté, avant d'être franchement rejeté. Pour M. Hollande, il s'ensuit « une perte de confiance du président de la République dans ses troupes et, réciproquement, une plus grande remise en cause des décisions présidentielles par sa famille socialiste ». Apparaît alors « un trouble mutuel », et « la fonction essentielle de régulation n'est plus assurée ».

Une des conséquences en sera la gestion désastreuse de l'amnistie des délits politico-financiers. « Le président de la République dit ne pas l'avoir voulue. Michel Rocard dit ne pas l'avoir souhaitée. Et les parlementaires socialistes disent avoir voté ce qu'on leur demandait de voter », constate M. Hollande.

A cette fragilité des institutions est venu s'ajouter le bouleversement des hiérarchies induit par la décentralisation. Sans la remettre en cause, la gauche, qui l'a élaborée, et la droite, qui, après l'avoir combattue, s'y est adaptée avec jubilation, mesurent aujourd'hui ses côtés néfastes. « Nous ne nous sommes pas rendu compte à quel point la décentralisation faussait la vie démocratique, par la multiplication des centres de décision, la constitution de chapelles, de « principautés », observe M. Raymond Forni (PS), qui, en sa qualité de président de la commission des lois

de l'Assemblée nationale de 1981 à 1986, a largement suivi l'élaboration des fameuses lois Defferre.

« La décentralisation, c'est l'opacité », déclare M. Delalande. Là encore, entre les nouvelles responsabilités du département et de la région et celles de l'Etat, on ne sait plus qui fait quoi. « On a donné trop de pouvoirs sans contre-pouvoirs », relève M. Deniau, et on a cassé la norme de l'Etat. Avant, on en attendait trop, aujourd'hui, on en a trop supprimé. »

Dans le renforcement des pouvoirs locaux, M. Philippe Séguin (RPR) voit un autre danger : « Les élus nationaux sont davantage aujourd'hui des puissances féodales qui viennent à Paris conforter, justifier, leur mandat local ». Les grands perdants de ce renversement des priorités sont « l'esprit public » ou encore la défense de « l'intérêt général » qui, pour M. Séguin, sont indissolublement liés à la République. Or, en multipliant les fiefs, en divisant le territoire en baronnies préoccupées d'abord de leurs intérêts propres, on a affaibli la République. Avec une autre conséquence fâcheuse pour la lisibilité de l'action politique : le niveau national — où s'exerce la pression de l'opinion publique n'est pas celui — de plus en plus local — où se prennent les décisions.

des rénovateurs en 1989, les démissions fracassantes de M. Michel Noir ou de Mme Michèle Barzach du RPR, la contestation organisée par MM. Charles Pasqua et Philippe Séguin au sein du parti gauliste ou encore le cavalier seul de M. Philippe de Villiers à l'UDF.

Quelles images de ces partis politiques censés, selon l'article 4 de la Constitution, concourir à « l'expression du suffrage universel », ont été perçues par l'opinion ces dernières années, sinon celles, décevantes, à gauche, du congrès de Rennes et de ses déchirures, à droite, de la désunion quasi consubstantielle de l'opposition, et des deux côtés, de leurs problèmes de financement et de leurs « magouilles »?

Là encore, on peut être tenté de relativiser. Après tout, l'histoire de la République n'est-elle pas le récit linéaire des crises des institutions et des partis politiques? Combien de fois n'a-t-on pas entendu s'élever ce vieux réflexe hexagonal d'antiparlementarisme?

La sanction de la responsabilité

La difficulté, souligne M. Hollande, naît d'une « contradiction majeure : l'éclatement du jeu et des acteurs au moment où, face aux difficultés économiques, on a le plus besoin de décision ». M. Jacques

ressent d'obtenir d'eux des réponses politiques à tous les problèmes que pose la désorganisation de la société, la perte des valeurs, la montée de la précarité ont en effet rendu d'autant plus insupportables leurs défaillances. « Les élus donnent le sentiment de se partager un fromage, sans avoir vraiment droit, sans avoir fait les preuves de leur capacité », constate M. Delalande. Si les « affaires » politico-financières, qui sont loin d'être l'apanage de cette dernière décennie, ont été si mal vécues, c'est parce que les élus sont apparus comme des « profiteurs de guerre », quand la majorité du pays était directement confrontée au chômage ou au bouclage difficile des fins de mois.

Et puis, observe M. Séguin, « la gauche a une responsabilité historique dans le relâchement de la morale républicaine » parce qu'elle a « accompagné la célébration des valeurs de l'argent, qu'elle lui a donné tout son crédit ». M. Michel Pezet (PS) ne le dément pas : « Notre pratique du pouvoir a montré que ce que l'on avait toujours critiqué (les dérives monarchiques, l'attachement aux signes extérieurs du pouvoir), dans un premier temps, on l'a admis, puis on s'y est complu. Mais de la gauche l'opinion n'accepte pas cela. » Le député des Bouches-du-Rhône n'hésite pas à reconnaître que « les socialistes au pouvoir ont eu un côté Monsieur Jourdain. On a épousé toutes les valeurs de la bourgeoisie : le besoin de paraître, la sacralisation de l'argent, la morale que l'on prône mais que l'on ne respecte pas, la bonne conscience ».

M. Forni partage son analyse : « La gauche avait moins le droit que d'autres de céder à la corruption. Mais elle s'est laissée griser par les apparences du pouvoir, d'autant plus que l'alternance a eu un petit côté « à nous, maintenant ! c'est notre tour d'en profiter ». Il n'y a rien de pire qu'une voiture avec un coarde et un chauffeur pour perdre un homme. »

Le succès des écologistes

La gauche a donc déçu, en manquant à son devoir d'honnêteté. Elle a exaspéré, en refusant de sanctionner. La loi d'amnistie a été le premier pas vers une « déresponsabilisation » des hommes politiques. Amnistié, M. Christian Nucci a été accueilli comme conseiller de M. Fabius à l'hôtel de Lassay. L'affaire Habache a suivi. Les ministres des affaires étrangères et de l'intérieur n'ont pas été sanctionnés, leurs directeurs de cabinet ont dû démissionner.

L'affaire du sang contaminé a élargi dangereusement la plaie. « La morale, en politique », note M. Deniau, c'est le contraire de « responsable, mais pas coupable » [Mme Georgina Dufoix]. Cette phrase va rester dans l'Histoire. Parce qu'elle est tombée juste au moment où l'opinion a l'impression qu'il n'y a plus de sens de la responsabilité. Le contre-exemple, relève M. Hollande, c'est l'affaire Greenpeace : la démission de Charles Hernu a mis fin à la polémique dans l'opinion publique. Pour les

gens, il y avait eu alors sanction de la responsabilité politique. C'était cela l'essentiel. »

Et maintenant? Dans trois mois, les appartements de la République vont vraisemblablement changer d'hôtes. La vraie sanction de la responsabilité sera d'abord celle-là : le droit que la démocratie donne au citoyen de congédier sans préavis des locataires indésirables. Il serait cependant faux de croire que cette réponse, à elle seule, suffira. C'est à une vraie réhabilitation de la morale républicaine que les élus doivent réfléchir. Dans le discrédit, la droite sait qu'elle n'est devancée que d'une courte tête par la gauche.

Le succès des écologistes en témoigne. « Avec leurs vieux pulls, ils apparaissent comme purs, souligne M. Charles Millon (UDF). Leur force, c'est qu'ils ont ramené des critères moraux dans la vie politique, par la gratuité initiale de leur action, par leur relativisation du matérialisme. Ils ont retrouvé la fonction interpellatrice que la droite n'a pas su s'approprier dans l'opposition. Depuis le 11 mai 1981, celle-ci n'a eu en tête qu'une préoccupation, revenir au pouvoir, au lieu de travailler à se forger une morale. »

« Nous devons nous poser la question de notre engagement en politique », observe M. Delalande. Un élu doit être capable d'anticipation, il doit donner une perspective. » M. Jacques Barrot (CDS) va dans le même sens lorsqu'il appelle les hommes politiques à retrouver « le sens » de leur action. « L'exemple de Bernard Kouchner est révélateur, explique le président du groupe centriste. Il a su donner un enjeu, un sens à ce qu'il fait, et la morale s'y retrouve. » Au mot de « morale », M. Séguin préfère ceux d'« esprit public ». « Nous devons réhabiliter l'Etat, rétablir la République qui, seule, peut offrir un projet politique, un ensemble de valeurs. On a privilégié la démocratie, donc l'individualisme, au détriment des valeurs républicaines, collectives. »

Les idéologies sont mortes, vive la morale! s'exclame M. Millon. « L'idéologie, affirme-t-il, avait étouffé la morale. Aujourd'hui, la polémique sur les fins de l'action politique n'est plus occultée par le débat sur les moyens : la droite est d'accord avec la gauche sur l'Etat de droit; la gauche est d'accord avec la droite sur l'économie de marché. Se poser la question des fins de l'action politique, c'est s'interroger sur la morale, sur le Bien et le Mal. » Pour le président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, « la crise est une formidable opportunité. C'est un des moments les plus ouverts en politique. Ce sont dans ces périodes-là qu'apparaissent les grands hommes politiques. »

A condition que la redécouverte de la « morale » ne soit pas aux années 90 ce que le culte de la réussite ou de l'entreprise a été aux années 80, c'est-à-dire un gadget de communication dont on s'empare dans les discours. Rien que dans les discours.

PASCALE ROBERT-DIARD



Des institutions fragilisées, des pouvoirs éclatés. La démocratie représentative vacille d'autant plus que de sérieux coups ont été portés à un autre de ses piliers : les partis politiques. Au moment où les vocations militantes se raréfient, les partis ont été « déjugés de l'intérieur, accusés d'obsolescence », note encore M. Hollande pour qui cette législature a été celle de « l'indiscipline ».

Au PS, avec l'élection de M. Mauroy contre M. Fabius, le mouvement des « quadras », la contestation de plus en plus ouverte de M. Chevènement ou celle de la Nouvelle école socialiste de MM. Julien Dray, Jean-Luc Mélenchon et de Mme Marie-Noëlle Liemann. A droite, avec le mouvement

Toubon (RPR) et M. Hollande, font le même constat paradoxal : rarement les hommes politiques ont été autant décriés, rarement pourtant on a autant attendu d'eux. Rarement le Parlement a été aussi méprisé, rarement il a connu une législature aussi « forte en termes d'émotion ». En cinq ans, ajoute M. Hollande, « on a voté une guerre, modifié la Constitution, préparé Maastricht, réformé le code pénal, légiféré dans le domaine de la bioéthique, créé des commissions d'enquête et on va peut-être déferer trois des nôtres en Haute Cour ! ». Seulement voilà, « dans une période qui demande beaucoup au Parlement, on doit être irréprochable. On ne l'a pas été ».

Cette exigence de l'opinion à l'égard de ses élus, le besoin qu'elle